

DU FISCALITÉ TRANSFRONTIÈRE

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le diplôme universitaire fiscalité transfrontière vise à pleinement tirer parti de la position géographique de la ville de Metz, située au carrefour de plusieurs États européens. Cette proximité fait de la Faculté Droit, économie et administration de Metz le lieu propice pour un DU proposant des enseignements en droit fiscal en rapport avec les questions transfrontalières.

Le DU a ainsi pour vocation de proposer des enseignements d'approfondissement en droit fiscal qui seront orientés vers la thématique transfrontière afin, non seulement de donner aux étudiants les moyens de comprendre leur futur environnement professionnel, mais en plus d'acquérir les compétences utiles pour réaliser leur projet professionnel.

Le DU est donc une formation complémentaire aux enseignements en droit fiscal déjà proposés par notre Faculté. Il intéressera tout particulièrement les étudiants qui ont déjà acquis des bases solides en droit fiscal et/ou qui terminent leur formation en Master. Les cours dispensés leur donneront l'occasion de développer des compétences complémentaires de juristes fiscaliste que ce soit dans le secteur privé (qu'ils soient avocats spécialisés en droit fiscal, juristes spécialisés en entreprise, conseillers en gestion du patrimoine, etc...) ou public (concours des administrations fiscales, des juridictions compétentes en matière fiscale, etc...). Il intéressera également un public de professionnels déjà en fonction – à l'exemple des avocats ou des fiscalistes salariés – leur permettant soit de renforcer leurs compétences afin de pouvoir traiter de contentieux complexes et amenés à se densifier, soit d'acquérir de nouvelles compétences afin d'augmenter leur mobilité professionnelle.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Les cours se déroulent à partir du mois de septembre jusqu'au mois de mars et sont répartis sur deux semestres. Les examens ont lieu à la fin de chaque enseignement. Les cours sont en principe regroupés du jeudi midi au samedi matin.

Formation initiale – L'étudiant en formation initiale devra suivre l'intégralité du cursus au cours d'une année. Il pourra acquérir le diplôme dès lors qu'il aura obtenu la moyenne de 10/20 générale à l'année.

Formation continue – L'étudiant en formation continue aura le choix entre trois parcours :

- **Le parcours "intégral"** qui consiste à suivre intégralement les cours, comme les étudiants en formation initiale. La seule différence étant que les matières de comptabilité (n°301 et 701 de la maquette) sont en option.
- **Le parcours "progressif"** qui consiste à suivre intégralement les cours, mais d'en étaler le suivi et la validation sur plusieurs années. Dans ce cas l'étudiant doit choisir au début de chaque année les matières (et non les unités) qu'il souhaite suivre pendant ladite année. Pour bénéficier du diplôme de réussite du DU, l'étudiant devra, au plus tard à la fin de la troisième année qui suit celle de son inscription avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement du diplôme, sous réserve des matières optionnelles. Si les matières ne sont pas entièrement validées à la fin de la 3e année qui suit celle de l'inscription, l'étudiant bénéficiera d'une simple attestation de réussite des matières concernées. L'absence de validation des matières choisies pour une année donnera lieu soit à un redoublement, soit à la remise d'une attestation.
- **Le parcours "à la carte"** permet à l'étudiant de choisir certaines matières (et non les unités), sans pour autant qu'il ne soit obligé de suivre l'ensemble des enseignements du DU. La validation des seules matières choisies ne donne pas droit à la remise du diplôme universitaire, mais à celle d'une attestation de réussite indiquant l'ensemble des matières validées avec succès.

PUBLIC CONCERNÉ

L'accès du diplôme est réservé aux détenteurs d'un Master 1 en droit ou tout diplôme jugé équivalent.

CANDIDATURE ET TARIF

Le diplôme universitaire disposant d'un nombre de place limitées, une sélection pourra être opérée suivant le nombre de candidatures. Les étudiants, qu'ils soient en formation initiale ou continue, devront constituer un dossier, à déposer entre le 1er et le 31 août, regroupant :

- une attestation/diplôme sanctionnant la réussite au master 1 en droit (ou toute formation jugée équivalente),
- le relevé de notes des deux dernières années (le cas échéant, le relevé de notes du Master 1),
- un cv,
- une lettre de motivation.

En formation initiale : 350€ (tarif normal) ou 200€ (tarif boursier) + (le cas échéant) droits d'inscription niveau master

En formation continue :

- Parcours "intégral" : 3 000€ (FC avec financement d'un tiers) ou 1 500€ (bénéficiaires prestations FC)
- Parcours "progressif" : 1 500€ par an, rapportés au prorata du nombre matières choisies pour l'année,
- Parcours "à la carte" : tarif rapporté au prorata du nombre de matières choisies.

+ les droits d'inscription niveau master

Unité 1. Enseignement d'approfondissement

Droit fiscal International (33h) : Le cours de droit fiscal international permet à l'étudiant de comprendre les enjeux et les grandes problématiques de la fiscalité internationale, d'acquérir la méthodologie de lecture des conventions fiscales internationales et de maîtriser les règles gouvernant les revenus et les bénéficiaires des opérateurs engagés dans des activités transfrontières.

Approfondissement de la fiscalité indirecte (15h) : Ce cours a pour vocation de reprendre et d'approfondir les principes fondamentaux de la fiscalité indirecte et plus particulièrement de la TVA en ouvrant sur son régime au Luxembourg. La maîtrise de ses mécanismes et de ses principes d'application dans l'espace sont indispensables pour comprendre concrètement l'ensemble de l'activité fiscale dans une optique transfrontière.

Unité 2. Introduction à la fiscalité directe Luxembourgeoise

Introduction à la fiscalité directe luxembourgeoise des sociétés (en anglais) (20h) : Dans ce cours, l'accent sera mis sur un approfondissement des connaissances de l'étudiant en se focalisant principalement sur la fiscalité luxembourgeoise des entreprises. Seront ainsi abordés les différentes impositions qu'elles concernent les sociétés – impôt commercial communal, impôt sur le revenu des collectivités, imposition sur la fortune – et les régimes spécifiques qui y sont associés – régime mère-fille, intégration fiscale. Ce cours sera dispensé en anglais, langue de travail de la plupart des cabinets internationaux, afin de familiariser l'étudiant à son futur environnement.

Introduction à la fiscalité directe luxembourgeoise des personnes (10h) : Ce cours vise à introduire l'étudiant à la fiscalité directe des personnes physiques et notamment de l'impôt sur le revenu luxembourgeois. Seront ainsi envisagées ses modalités classiques de fonctionnement et ses spécificités qui le distinguent du modèle français.

Unité 3. Comptabilité approfondie (unité en option en formation continue)

Environnement comptable (30h) : L'étudiant découvrira dans ce cours les notions de comptabilité nécessaires à l'exercice de la profession de juriste fiscaliste, notamment par la lecture et la compréhension des états financiers et de la liasse fiscale.

Unité 4. Fiscalité des flux transfrontaliers des entreprises

Transactions, flux financiers, structures internationales et restructurations (15h) : Ce cours permet d'avoir une approche pratique de la fiscalité transfrontalière. Il envisage notamment la fiscalité appliquée aux structures de financement et/ou de détention à l'aide de véhicules d'investissement régulés et non-régulés, mais également la fiscalité des réorganisations et des restructuration des sociétés ainsi que des échanges de titres, le tout en tenant compte de l'évolution des textes internationaux qui régissent ces pratiques (MLI, BEPS, ATAD etc...)

Prix de transfert (15h) : Ce cours vise à donner les principales clefs de compréhension de ces pratiques qui sont au cœur de la vie des groupes de sociétés situées dans des États différents. Il sera axé sur les fondamentaux et les méthodes d'appréhension des prix de transfert. Il abordera également les techniques de mise en œuvre et d'ajustement de ces prix de transfert ainsi que les techniques de prévention des conflits juridiques.

Unité 5. Fiscalité des flux transfrontaliers des particuliers

Aspects transfrontaliers des personnes (10h) : Ce cours vise à immerger l'étudiant dans les problématiques concrètes liées au développement de la libre circulation des personnes et des biens. Plus spécifiquement, cet enseignement aura trait à l'appréhension fiscale des flux concernant les personnes physiques, qu'il s'agisse des mouvements et des activités transfrontalières des personnes physiques et de leur patrimoine.

Unité 6. Enseignements d'approfondissement

Introduction à l'échange d'informations (5h) : La matière fiscale ne cesse de se complexifier et les États cherchent à vaincre la fraude et l'évasion des capitaux. Depuis une dizaine d'années la coopération fiscale ne cesse de se développer. L'objectif de ce cours est de comprendre l'évolution et l'enjeu de l'échange d'informations, qu'il soit automatique ou spontané entre territoires nationaux, ou au travers d'institution financières. Seront abordés plusieurs mécanismes en place tels que le «Foreign Account Tax Compliance Act» (FATCA), «Common Reporting Standard» (CRS) ou celui du «Qualified Intermediary» (QI).

Unité 7. Comptabilité approfondie II (unité en option en formation continue)

Environnement comptable 2 (15h) : Continuité directe du cours du premier semestre, ce cours vise à donner des approfondissements utiles notamment en matière d'analyse financière. Ce cours a pour finalité directe de donner à l'étudiant les outils pour comprendre et approfondir les enseignements développés ce semestre, et notamment les prix de transferts.

Soit un total de 168h.

CONTACTS

CONTACT ADMINISTRATIF :

Madame Ghislaine Millet : ghislaine.millet@univ-lorraine.fr

CONTACTS PÉDAGOGIQUES :

Madame Aurélie Dort : aurelie.dort@univ-lorraine.fr

Monsieur Jérôme GERMAIN : jerome.germain@univ-lorraine.fr